



TABLEAU DES QUOTAS POUR CHAQUE ACTIVITÉ année 2024-2025

Tableau récapitulatif du nombre de qualifiés pour les championnats nationaux.

Pour chaque activité :

- quotas de base
- quotas supplémentaires en fonction des résultats n-1 (quotas sup. résultats)
- quotas supplémentaires en fonction des pratiquants n-1 (quotas sup. participants)

QUOTAS DE BASE

Ils sont attribués par territoire en fonction des résultats aux championnats qualificatifs.

Ils sont déterminés par chaque Commission Technique Nationale (CTN).

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, le territoire devra sélectionner l'individuel ou l'équipe classé(e) immédiatement après, sauf information contraire dans le règlement spécifique de l'activité.

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTATS N-1

Ils sont attribués en fonction des résultats obtenus au championnat national par les territoires de l'année N-1.

Chaque CTN fixe les règles d'attribution.

En référence à l'article 17 des règlements généraux :

"Un tableau de répartition du nombre de qualifiés et de quotas supplémentaires (équipes et individuels) par discipline et par catégorie est publié en début d'année scolaire.

Lorsque les quotas sont sexués, il n'est pas possible de les inter changer."

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES PRATIQUANTS N-1

Ils sont attribués en fonction du nombre de pratiquants au premier niveau de compétition d'un territoire, de l'année N-1.

VTT

QUOTAS DE BASE

INDIVIDUEL
- 6 toutes catégories confondues

ÉQUIPE
- 2 par catégorie

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL						ÉQUIPE GARÇONS et MIXTE			ÉQUIPE FILLES		
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	CJ F	CJ G	BEN	MIN	CJ	BENJ	MIN	CJ
QUOTAS PRÉVUS	6						2	2	2	2	2	2

QUOTAS SUP. RÉSULTATS

- podium

INDIV	INDIVIDUEL					
CATÉGORIES	BF	BG	MF	MG	C/J F	C/J G
QUOTAS PRÉVUS	3	3	3	3	3	3

AUVERGNE RHONE-ALPES		1	2		1	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE						
BRETAGNE	3			2	2	3
CENTRE VAL DE LOIRE		1				
DOM-TOM						
GRAND EST		1	1			
HAUTS DE FRANCE						
ILE DE FRANCE						
NORMANDIE						
NOUVELLE AQUITAINE						
OCCITANIE				1		
PAYS DE LA LOIRE						
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR						